



Le collectif du Vallon
d'information sur les
objets connectés et
champs électromagnétiques
artificiels

Rassemblement pour le droit à l'information, contre les violences policières, pour la liberté de manifester, pour le respect de notre vie privée

A Rodez, samedi 30 janvier à 11 heures, Place de la préfecture

Depuis le 17 novembre 2020, **l'opposition à la proposition de loi Sécurité globale ne cesse de se renforcer.**

Initiée par une coalition inédite de la société civile[1], elle a été rejointe et amplifiée par des centaines de milliers de manifestant·e·s, dans plus de 150 villes de France, qui ont bravé dans certains cas les violences policières et les arrestations arbitraires, pour dénoncer dans la rue cette proposition de loi, et exiger notamment le retrait de ses articles 21, 22, et 24.

Ce projet porte de graves menaces à la liberté d'informer et d'être informé. Son article 24 vise à dissuader de filmer ou de photographier les interventions policières. L'importance de telles images est pourtant cruciale pour attester des cas de violences policières, comme l'actualité nous l'a rappelé ces dernières semaines.

L'article 24 de la loi Sécurité globale ne vise pas à protéger les policiers, mais bien les violences policières. Et la surenchère sécuritaire du gouvernement ne s'arrête pas là. D'autres dispositions de la loi visent à permettre à l'État et à sa police d'accroître le contrôle sur la population (**articles 21 et 22**), à travers des outils de surveillance (tels les drones et les caméras-piétons), utilisables en manifestation ou lors de contrôles d'identité.

Le projet de loi dite « loi Séparatisme » intègre et élargit les dispositions de l'article 24 de la loi Sécurité globale. Et tandis que les propositions, élargissant les mesures de surveillance de toute la population, ont été votées à bas bruit par l'Assemblée nationale, le Conseil d'État vient, quant à lui, de légitimer **les décrets d'extension du fichage** de chacun·e sur la base de nos « opinions » supposées.

Confronté à une mobilisation sans précédent pour la défense des libertés, le gouvernement a opposé une fin de non-recevoir. Les enjeux sont pourtant majeurs. Ils touchent au respect même de l'État de droit, qui suppose le contrôle effectif des pratiques des personnes dépositaires de l'autorité publique par les citoyens, le parlement, la justice et la presse. Quant aux mesures de surveillance de la population, elles doivent demeurer l'exception.

En France, la Défenseure des droits, la Commission Nationale Consultative des droits de l'homme et, à l'international, 5 rapporteurs spéciaux des nations unies et la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ont tous vivement critiqué la proposition de loi Sécurité globale.

La coordination nationale a demandé à être reçue par le président de la République, censé veiller au respect des libertés constitutionnelles. Sa requête est à ce jour restée lettre morte. Face à la stratégie de l'évitement et du déni, et jusqu'à ce que nos revendications soient entendues, **nous nous mobiliserons de nouveau partout en France le 30 janvier.**

**A Rodez, rassemblement samedi 30 janvier à 11 heures,
Place de la préfecture**

(dans le respect des consignes sanitaires)

[1] LA COORDINATION NATIONALE RASSEMBLE UNE SOIXANTAINÉ D'ORGANISATIONS SYNDICALES, DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS, D'ASSOCIATIONS, DE SOCIÉTÉS DE JOURNALISTES ET DES COLLECTIFS DE VICTIMES DE VIOLENCES POLICIÈRES. [HTTPS://STOPLOISECURITEGLOBALE.FR](https://stoploisecuriteglobale.fr)

**Un rassemblement est également envisagé ce même jour à 11 heures
devant la sous-préfecture de Millau.**
